

REGION DE L'OUEST

DEPARTEMENT DU NOUN

COMMUNE DE FOUMBAN

SECRETARIAT GENERAL

SERVICE TECHNIQUE, DE L'AMENAGEMENT
ET DU DEVELOPPEMENT URBAIN



REPUBLIQUE DU CAMEROUN

Paix-Travail-Patrie

ADDITIF N°07

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE N°001/AONO/RG-
PU/C.FBAN/CIPM-AG/2025 DU 15 JANVIER 2025 POUR L'ACQUISITION D'UN CAMION 6X4 DANS LA
COMMUNE DE FOUMBAN

MODIFICATION DES CRITERES ELEMINATOIRES ET ESSENTIELS, DU RPAO, COÛT PREVISIONNEL ; CAUTIONNEMENT DE SOUMISSION, ACQUISITION DE DAO ET HEURES DE LA REMISE ET OUVERTURE DES OFFRES

Au lieu de :

15.1 Critères éliminatoires

[Les critères éliminatoires fixent les conditions minimales à éviter pour être admis à l'évaluation selon les critères essentiels. Ils ne doivent pas faire l'objet de notation.]

Il s'agit notamment :

- de l'absence du cautionnement de soumission à l'ouverture des plis ;
- de la non -production au-delà du délai de 48h après l'ouverture des plis d'une pièce du dossier administratif jugée non conforme ou absente lors de l'ouverture des plis, (excepté le cautionnement de soumission);
- des fausses déclarations, manœuvres frauduleuses ou falsification des pièces ;
- du non-respect d'au moins X critères essentiels (X renvoyant au seuil de qualification des offres techniques) sur Y (Y renvoyant au nombre total de critères essentiels) ;
- de l'absence de prospectus, catalogue, dessin ou fiche technique produit par le fabricant ;[le cas échéant]
- du non-respect de l'une des spécifications techniques majeures indiquées dans les Spécifications Techniques des fournitures du présent DAO, le cas échéant ;
- du défaut de production des échantillons requis à l'ouverture des plis ; [le cas échéant]
- de l'absence du certificat d'origine ; [le cas échéant]
- du non-respect de X % des spécifications techniques mineures indiquées dans les Spécifications Techniques des fournitures du présent DAO, le cas échéant ;
- de l'absence d'agrément du fournisseur à exercer dans le domaine de la fourniture des livres objet de l'appel d'offres ;[le cas échéant]

- de l'absence d'une déclaration sur l'honneur de n'avoir pas abandonné de chantier durant les trois (03) dernières années
- de l'absence de la lettre de soumission.
- de l'absence de la charte d'intégrité
- de l'absence de la déclaration d'engagement social et environnemental
- de l'absence de possession en propre d'un matériel minimum (à préciser par le maître d'Ouvrage), le cas échéant.
- Non-respect du format de fichiers des offres. [Pour ceux qui soumissionnent en ligne]:

NB : En fonction de la spécificité de la prestation, d'autres critères pertinents pourront être ajoutés lors de l'élaboration des DAO.

15.2. Critères essentiels

[Les critères dits essentiels sont ceux primordiaux ou clés pour juger de la capacité technico-financière des candidats à exécuter les prestations, objet de l'appel d'offres. Ceux-ci doivent être déterminés en fonction de la nature et de la consistance des prestations à réaliser.]

Il convient de préciser formellement les modalités de validation d'un critère à partir du nombre de sous-critères respectés.]

Les critères essentiels à la qualification des fournisseurs porteront à titre indicatif sur :

- la présentation de l'offre ;
- les références du soumissionnaire ;
- le délai de garantie ;
- le planning et délai de livraison ;
- la capacité financière ;
- la preuve d'acceptation des conditions du marché ;
- le service après-vente (disponibilité des pièces de rechange, atelier de réparation, personnel technique), le cas échéant ;
- l'accès à une ligne de crédit ou autres ressources financières (le cas échéant) ;
- le chiffre d'affaires annuel selon le bilan certifié ou la déclaration statistique et fiscale.

- de l'absence de l'agrément ou de l'autorisation du fournisseur délivré par le fabricant ou absence de l'agrément ou de l'autorisation du fournisseur délivré par un distributeur agréé par le fabricant accompagné de l'agrément dudit distributeur ; [le cas échéant]
- de l'absence d'un prix unitaire quantifié dans l'Offre financière ;
- de l'absence du CCAP paraphé sur chaque page et signé assorti de la mention « lu et approuvé »

- la souscription à la Charte d'intégrité et à l'Engagement social et environnemental
- la qualification et l'expérience du personnel, le cas échéant ;
- les moyens logistiques, le cas échéant ;
- la méthodologie, le cas échéant.

[NB : Indiquer les principaux critères de qualification qui montrent que le soumissionnaire dispose des capacités techniques et des ressources requises pour mener à bien l'exécution du marché. Ces critères seront détaillés à l'article 29 du RPAO]

[Le système de notation des offres par attribution des points ne s'appliquera qu'en cas de fourniture complexe ou de grande envergure. Dans le cas contraire seul le mode de notation binaire (oui ou non) sera appliqué].

➤ REGLEMENT PARTICULIER DE L'APPEL D'OFFRE

Règlement Particulier de l'Appel d'Offres

Cette pièce doit être remplie par le Maître d'Ouvrage ou le Maître d'Ouvrage Délgué avant le lancement de la consultation. Les dispositions ci-après, qui sont spécifiques aux fournitures des **manuels scolaires et du matériel didactique** faisant l'objet de l'Appel d'Offres, complètent ou, le cas échéant, précisent les dispositions du RGAO.

En cas de conflit, les dispositions ci-après prévalent sur celles du RGAO.

Les numéros de la première colonne se réfèrent à l'article correspondant du RGAO.

[Des instructions pour compléter le Règlement Particulier de l'appel d'offres sont fournies, le cas échéant, par des notes en italique en référence aux clauses correspondantes du RGAO.]

Références du RGAO	Description de la disposition du RPAO
A. GENERALITES	
	<p>Le Maire de la Commune de Foumban, Maître d’Ouvrage, lance pour le compte du Ministère de la Décentralisation et du Développement Local (MINDEVEL) un appel d’offre pour L’ACQUISITION D’UN CAMION 6X4 DANS LA COMMUNE DE FOUMBAN</p>

L'acquisition est répartie en un seul lot.

1.1

Les fournitures à livrer consistent en :

[L'acquisition, objet du présent appel d'offres comprend les corps d'état prévus au cadre du devis quantitatif et estimatif.

En cas d'allotissement, préciser l'objet et décrire la consistance de chaque lot]

Références du RGAO	Description de la disposition du RPAO
	NB : Les informations sur les prestations à exécuter sont détaillées dans le bordereau des prix unitaires, le détail quantitatif et estimatif et le Cahier de spécifications Techniques descriptives (fournitures) ou la consistance des prestations (services quantifiables).
1.2.	Le délai maximal de livraison est de : <i>Trente (30) jours</i> Ce délai pour chacune des tranches (le cas échéant), court à compter de la date de notification de l'ordre de service de démarrer les prestations.
1.4	Nom, Object de la fourniture : L'ACQUISITION D'UN CAMION6X4 DANS LA COMMUNE DE FOUMBAN La prestation comporte plusieurs phases : Oui ____ Non ____ [si oui, indiquer lesquelles] Conférence préalable à l'établissement des propositions : Oui ____ Non ____
1.6	[si oui, en indiquer la date, l'heure et le lieu] Le Maître d'Ouvrage ou le Maître d'Ouvrage Délégué envisage la nécessité d'assurer une certaine continuité pour les activités en aval : Oui ____ Non ____ [si oui, préciser dans les termes , le champ, la nature et le calendrier des activités futures, et indiquer ici de quelle façon cet élément sera pris en compte dans l'évaluation].
2.1.	Source de financement : Les fournitures, objet du présent Appel d'Offres sont financées par : Le Budget d'Investissement Public, exercice 2025. ____ Ligne _____ [Insérer pour les marchés sur financement extérieur, le nom de l'Emprunteur et indiquer le cas échéant, quelle est sa relation avec le Maître d'Ouvrage ou le Maître d'Ouvrage Délégué, comme il est indiqué dans l'Avis de présélection, le cas échéant. Indiquer aussi le nom exact du Projet]
4	L'appel d'offres est ouvert ou restreint : _____ [à préciser] Sont admis à participer à la présente consultation, les candidats figurant sur la liste ci-après
-	[Indiquer en cas d'appel d'offres restreint, la liste des candidats pré-qualifiés.] Aucune fourniture à acquérir dans le cadre de cette consultation ne devra provenir des lieux ci-après : _____ [Indiquer les pays de provenance non éligibles, le cas échéant]

Références du RGAO	Description de la disposition du RPAO
6.1	La liste des documents permettant d'établir la qualification du soumissionnaire comprend les pièces prévues au point 12 du présent RPAO.
6.2	En cas de groupement d'entreprises, chaque membre du groupement doit présenter un dossier administratif complet. Toutefois, les pièces telles que <i>l'attestation de domiciliation bancaire</i> (sauf cas de cotraitance conjointe), <i>la quittance d'achat</i> du DAO et le <i>cautionnement de soumission</i> prévues au point 12 du RPAO sont uniquement présentées par le mandataire du groupement
6.4	Renseignements nécessaires à produire pour justifier la satisfaction aux critères d'éligibilité à la préférence nationale : <i>[Le cas échéant]</i>
7.3	Aux fins de la visite du site des fournitures et /ou des services connexes, à organiser <i>après la publication de l'Avis d'Appel d'Offres</i> , le service du Maître d'Ouvrage ou du Maître d'ouvrage Délégué à contacter est le suivant [à indiquer] : <ul style="list-style-type: none"> - BP : <i>[à insérer]</i> - Tél : <i>[à insérer]</i> - Fax : <i>[à insérer]</i> - Email : <i>[à insérer]</i>
G. DOSSIER D'APPEL D'OFFRES	
9	Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux heures ouvrables à <i>[service (SIGAMP), numéro de porte, BP, téléphone, fax, e-mail]</i> ou en ligne sur la plateforme COLEPS aux adresses http://www.marchespublics.cm et http://www.publiccontracts.cm , ou tout autre moyen de communication électronique indiqué par le Maître d'Ouvrage.
C- PREPARATION DES OFFRES	
1.7	La langue de soumission est l'anglais ou le français
1.8	Le soumissionnaire devra produire un pli scellé contenant trois volumes et présenté comme suit : (En cas de soumission en ligne, le candidat devra produire sous pli scellé une clé USB ou CD/DVD contenant la copie de sauvegarde des trois volumes ci-après :)
A- Volume 1 : Dossier administratif	
Pour les soumissionnaires installés au Cameroun, il comprendra notamment :	

Références du RGAO	Description de la disposition du RPAO
	<p>a). <i>La déclaration d'intention de soumissionner timbrée (suivant modèle joint) ;</i></p> <p>b). <i>L'accord de groupement, -----(préciser la forme du groupement notarié ou sous seing privé) et spécifiant le mandataire le cas échéant (en cas de groupements solidaires) ;</i></p> <p>c). <i>Le pouvoir de signature, le cas échéant ;</i></p> <p>d). <i>Une attestation de non-redevance délivrée par l'administration fiscale et datant de moins de trois mois ou établie postérieurement à la date de signature de l'AAO.</i></p> <p>e). <i>Une attestation de non-faillite établie par le Tribunal de Première Instance ou tout autre document établi par l'institution compétente du pays de résidence du soumissionnaire étranger datant de moins de trois (3) mois à la date de remise des offres ou établie postérieurement à la date de signature de l'Avis d'Appel d'Offres ;</i></p> <p>f). <i>Une attestation de domiciliation bancaire du soumissionnaire, délivrée par un établissement bancaire ou un organisme financier de droit camerounais agréé de premier rang, ou un organisme financier étranger ayant un correspondant local agréé, sauf dispositions contraires prévues par la convention de financement ; (en cas de co-traitance conjointe chaque membre du groupement devra fournir l'attestation de domiciliation bancaire)</i></p> <p>g). <i>La quittance d'achat du Dossier d'Appel d'Offres d'un montant non remboursable de cent dix mille (110 000) francs CFA [insérer le montant en chiffres et en lettres] payable à [Lieu de paiement des frais d'achat du DAO :[au Trésor Public pour les Administrations publiques et dans le Compte spécial CAS- ARMP pour les autres Maîtres d'Ouvrage sauf dérogation expresse].</i></p> <p>h). <i>La caution de soumission acquittée à la main (suivant modèle joint) d'un montant de un million cent mille (1 100 000) francs CFA et d'une durée de validité de trente (30) jours, délivrée par une banque de premier ordre ou un organisme financier de première catégorie autorisée par le Ministère en charge des Finances du Cameroun à émettre des cautions dans le cadre des marchés publics ou toute autre forme prévue par la réglementation en vigueur (Chèque certifié, chèque de banque, hypothèque légale) sauf dispositions contraires prévues par la convention de financement;</i></p> <p>i). <i>Une attestation de non-exclusion des marchés publics délivrée par l'organisme chargé de</i></p>

Références du RGAO	Description de la disposition du RPAO
	<p><i>la régulation des marchés publics portant le numéro et l'objet de l'Appel d'Offres ;</i></p> <p><i>j). Une attestation délivrée par la Caisse Nationale de Prévoyance Sociale portant mention de l'objet et références de l'Appel d'Offres et certifiant que le soumissionnaire a satisfait à ses obligations sociales, vis-à-vis de ladite caisse datant de moins de trois mois à compter de la date de signature de ladite attestation ou établie postérieurement à la date de signature de l'Avis d'Appel d'Offres ;</i></p> <p><i>k). Une Copie du registre de commerce certifiée par l'autorité compétente de l'administration judiciaire ;</i></p> <p><i>l). L'attestation de catégorisation, le cas échéant ;</i></p> <p><i>En cas de groupement chaque membre du groupement doit présenter un dossier administratif complet, les pièces h, i, j étant uniquement présentées par le mandataire du groupement.</i></p> <p>Pour les soumissionnaires non installés au Cameroun :</p> <ul style="list-style-type: none"> a) Ils seront dispensés de la production des pièces auxquelles ils ne sont pas assujettis, ils devront produire notamment les documents attestant : <ul style="list-style-type: none"> 1.8.qu'ils ne sont pas en état de liquidation judiciaire ou en faillite; 1.9.qu'ils ne sont pas frappés de l'une des interdictions ou d'échéances prévues par les lois et règlements en vigueur, aussi bien au plan national qu'international; 1.10. qu'ils ont souscrit les déclarations prévues par les lois et règlements en vigueur.; <p>(La production des pièces relatives à leur situation fiscale, à leur régularité vis-à-vis de la sécurité sociale et à leur non-faillite ou à leur non-cessation de paiement relèvera de leur lieu de résidence) [à compléter le cas échéant]</p> 8 En cas de production d'un cautionnement de soumission émis par un établissement financier étranger, ce dernier est acceptable sous réserve que cet établissement financier désigne un correspondant local habilité par le Ministre chargé des finances qui se porte garant en cas d'appel. <p>NB : Sous peine de rejet, les pièces du dossier administratif requises doivent être produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur ou l'autorité administrative</p>

Références du RGAO	Description de la disposition du RPAO
	<p>compétente. Elles doivent être valides à la date limite originelle de dépôt des offres</p> <p>B-Volume 2 : Offre technique</p> <p>Elle comprend notamment :</p> <p>b1. Les renseignements sur la qualification</p> <p>La liste des documents à fournir par les soumissionnaires pour justifier leur qualification comprend notamment les références, le matériel et le personnel :</p> <p>b.1.1 Références du soumissionnaire</p> <p>5.7 une liste des marchés réalisés en tant que fournisseur principal (ou sous-traitant) au cours des [à préciser] dernières années doit être fournie avec les noms des Administrations bénéficiaires (Maître d'ouvrage, objet, montant, date de réception) conformément au formulaire type joint en annexe.</p> <p>Ces références devront être accompagnées des pièces justificatives, en l'occurrence de :</p> <ul style="list-style-type: none"> Copies des première et dernière page du contrat ; PV de réception provisoire ou définitive <i>ou attestation de bonne fin signée du Maître d'Ouvrage</i> ; Autres justificatifs, le cas échéant [à préciser]. <p>5.8 Pour la passation des lettres-commandes et lorsqu'il est expressément prévu par le dossier de consultation, les références du promoteur ou d'un responsable technique d'une Petite et Moyenne Entreprise nationale nouvellement constituée, <u>se substituent (ou pas)</u> [à préciser] à celles de la personne morale lorsque cette dernière ne dispose pas encore du nombre d'années d'expérience ou des références requises.</p> <p>Ces références devront être accompagnées des pièces justificatives, en l'occurrence, le CV, le contrat de travail, divers actes de promotion intervenus dans la carrière, le cas échéant.</p> <p>b.1.2. Personnel</p> <ul style="list-style-type: none"> - Une liste du personnel à mobiliser dans le cadre des services connexes (installation du matériel et formation des utilisateurs) selon le modèle annexé au DAO

Références du RGAO	Description de la disposition du RPAO
	<p>NB : Exiger, pour le personnel proposé, une copie du diplôme et les justificatifs de l'expérience, à savoir :</p> <ul style="list-style-type: none"> - une copie certifiée conforme du diplôme datant de moins de trois (03) mois ou établie postérieurement à la date de signature de l'Avis d'Appel d'Offres ; - une attestation d'inscription aux ordres nationaux le cas échéant; - un curriculum vitae daté et signé ; - une attestation de disponibilité signée et datée ; - une attestations ou contrats de travail, le cas échéant <p>NB : Toutes les pièces citées ci-dessus devront être conformes, signées et datées de moins de trois mois pour compter de la date limite originelle de dépôt des offres par le service émetteur ou une autorité habilitée.</p> <p>b.1.3 Matériels à mobiliser (le cas échéant)</p> <p>18. une liste de petits matériels nécessaires à l'installation des équipements ou exécution des services connexes, le cas échéant et (à préciser).</p> <p>NB : la justification de cette liste se traduit par la production des copies certifiées des cartes grises pour les matériels roulants certifiées par les services émetteurs compétents et la ou les factures d'achat pour les autres certifiés par une autorité compétente et ressortant le numéro de contribuable du vendeur. Si le matériel est à louer, ces justificatifs devront être accompagnées d'un engagement de location signé des deux parties le cas échéant. .</p> <p>b.2 Proposition technique</p> <p>La liste des documents à fournir par les soumissionnaires pour justifier leur proposition technique comprend :</p> <p>qqq) les prospectus, catalogues et dessins (seuls les documents produits par les fabricants feront foi pour les équipements) ;</p> <p>rrr) un justificatif de service après-vente (engagement sur l'honneur), le cas échéant ;</p> <p>sss) le calendrier, le planning et le délai de livraison des fournitures ;</p> <p>ttt) le certificat d'origine, le cas échéant ;</p>

Références du RGAO	Description de la disposition du RPAO
	<p>b.3. Les preuves d'acceptations des conditions du marché</p> <p>Le soumissionnaire remettra une copie du Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP) et le Cahier des Spécifications techniques (CST) dûment paraphés sur chaque page et signés à la dernière précédée de la mention « <i>lu et approuvé</i> ».</p> <p>b.4 Le soumissionnaire remplira et souscrira les formulaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> y) <i>La charte d'intégrité datée et signée ;</i> z) <i>La déclaration d'engagement au respect des clauses environnementales et sociales datée et signée</i> <p>b.5. Commentaires CCAP et Spécifications techniques (le cas échéant)</p> <p>Le soumissionnaire devra joindre la note d'observation sur les spécifications techniques des fournitures, assortie d'éventuelles propositions.</p> <p>b.6 La capacité financière ;</p> <p>b.7 Le justificatif du chiffre d'affaires (DSF ou bilan le cas échéant)</p> <p>b-8- l'attestation de non abandon de marchés au cours des trois dernières années</p> <p>C. Volume 3 : Offre financière</p> <p>Cette enveloppe comprendra :</p> <p>c.1.La soumission proprement dite, en original rédigée selon le modèle joint, timbré au tarif en vigueur, signée et datée ;</p> <p>c.2. Le Bordereau des Prix Unitaires et/ou forfaitaires dûment rempli ;</p> <p>c.3.Le Détail Quantitatif et Estimatif dûment rempli ;</p> <p>c.4. Le Sous-Détail des Prix unitaires et/ou la décomposition des prix forfaitaires, le cas échéant ;</p> <p>Les soumissionnaires utiliseront à cet effet les pièces et modèles ou formulaires types prévus dans le Dossier d'Appel d'Offres.</p>

Références du RGAO	Description de la disposition du RPAO
	<p>[Préciser le cas échéant, si le soumissionnaire doit joindre la version numérique de l'offre financière en trois exemplaires dont un, à conserver par le Président de la Commission, un à remettre à la sous-commission d'analyse et le troisième à transmettre à l'ARMP].</p> <p>En cas de divergence entre les informations de l'offre physique et de l'offre numérique, celles de l'offre physique font foi.</p> <p>S'agissant d'un appel d'offres international, le soumissionnaire doit tenir compte de l'incoterm Delivered At Place (DAP) de la commande et le régime fiscal et douanier y afférant.</p> <p>NB : Les différentes parties d'un même dossier seront séparées par les intercalaires de couleur autre que le blanc aussi bien dans l'original que dans les copies, de manière à faciliter son examen.</p>
13.1	<p><i>Impôts : Les prix proposés doivent être libellés Toutes taxes comprises [Indiquer ici, le cas échéant, l'exclusion spécifique des taxes, impôts ou droits qui peut être admise dans le prix de l'offre. Cette Clause doit être conforme à l'Article 35 du CCAP.]</i></p> <p>S'agissant d'un appel d'offres international, l'incoterm est -----, le Maître d'Ouvrage ou le Maître d'Ouvrage délégué doit prévoir l'incoterm (Delivered At Place (DAP).....) de la commande et le régime fiscal et douanier y afférant.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les prix du marché [insérer « seront » ou « ne seront pas »] révisables.
	<p>L'élément dépenses locales doit être libellé dans la monnaie nationale : Oui _____ Non _____</p> <p>[Dans le cadre de la présente consultation, la(les) monnaie(s) de l'offre est (sont) définie(s) suivant l'option A (monnaie locale uniquement) ou l'option B (Monnaies locale et étrangères) de l'article 14 du RGAO]</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le taux de change pour convertir l'offre du soumissionnaire en monnaie locale ainsi que pour convertir les futurs décomptes en monnaie étrangère, sera celui de la Banque des Etats de l'Afrique Centrale (BEAC), en l'occurrence à la date du : _____ <p>[à préciser (retenir une date qui ne sera pas antérieure de plus de vingt-huit (28) jours à la date limite de dépôt des offres, ni postérieure à la date initiale d'expiration du délai de validité des offres ; par exemple trois jours ouvrables avant la date limite de dépôt des offres)]</p>

Références du RGAO	Description de la disposition du RPAO						
	<p>La période de validité des offres est de _____ [insérer la période en jours] à partir de la date limite de dépôt des offres.</p> <p>[Insérer le nombre de jours suivant la date limite de dépôt des offres. Cette période doit être réaliste et donner un temps suffisant pour évaluer les offres, compte tenu de la complexité des fournitures, et obtenir les références, les éclaircissements et les autorisations nécessaires (y compris la "non-objection" du Bailleur de Fonds) et notifier l'attribution du marché. Normalement, la période de validité ne doit pas dépasser cent vingt (120) jours.]</p>						
19.1	<p>Le(s) Montant(s) du (ou des) cautionnement(s) de soumission est(sont) fixé(s) par lot (le cas échéant) ainsi qu'il suit :</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>Lot</th><th>Montant</th></tr> </thead> <tbody> <tr> <td>1</td><td></td></tr> <tr> <td>n</td><td></td></tr> </tbody> </table> <p>[Le montant doit être celui indiqué dans la lettre aux candidats pré-qualifiés et dans l'Avis d'Appel d'offres dans le cas où il n'y a pas eu de préqualification). Pour éviter que le montant de l'offre puisse être déduit de celui de la garantie, il est préférable que la garantie soit exprimée sous forme de somme fixe et non de pourcentage. En cas d'allotissement, préciser le montant de chaque lot.]</p>	Lot	Montant	1		n	
Lot	Montant						
1							
n							
20	<p>Le soumissionnaire devra fournir une offre originale et six copies et _____ [indiquer le nombre] copies de chaque proposition : [Tenir compte de l'exemplaire à transmettre séance tenante après l'ouverture des offres au point focal désigné par l'organisme chargé de la régulation des marchés publics</p> <p>[Pour le cas de l'Appel d'Offres Restreint (ouverture en 02 temps), le soumissionnaire fournira un septième exemplaire de la copie de l'offre financière, dans une enveloppe scellée et marquée « offre témoin » pour servir d'offre témoin destiné à l'organisme chargé de la régulation des Marchés Publics pour conservation.]</p>						
D- DEPOT DES OFFRES							
n)	<p>Le mode de soumission retenu pour cette consultation est [Indiquer l'un des trois modes de soumission ci-après : en ligne, hors ligne, en ligne et hors ligne]. Toutes fois lorsque les deux possibilités sont ouvertes le soumissionnaire ne peut utiliser à la fois le mode en ligne et le mode</p>						

Références du RGAO	Description de la disposition du RPAO
	<i>hors ligne.</i>
	<p>Soumission en ligne</p>
	<p>Renseignements à ajouter sur l'enveloppe extérieure : _____</p>
	<p>FORME, FORMAT ET SIGNATURE DE L'OFFRE</p>
	<p>[Taille et format des fichiers :</p>
	<p>Pour la soumission par voie électronique, les tailles maximales des documents qui vont transiter sur la plateforme et constituant l'offre du soumissionnaire sont les suivantes :</p>
	<ul style="list-style-type: none"> • 5 MO pour l'Offre Administrative ; • 15 MO pour l'Offre Technique ; • 5 MO pour l'Offre Financière.
	<p>Les formats acceptés sont les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Format PDF pour les documents textuels ; ▪ JPEG pour les images.
21.1.	
	<p>Le candidat veillera à utiliser des logiciels de compression afin de réduire éventuellement la taille des fichiers à transmettre.]</p>
	<p>L'offre devra être transmise par le soumissionnaire sur la plateforme COLEPS ou sur tout autre moyen de communication électronique indiqué par le Maître d'Ouvrage dans le DAO.</p>
	<p>Aux fins de la remise des offres, l'adresse du Maître d'Ouvrage ou du Maître d'Ouvrage Délégué à utiliser pour l'envoi des offres est la suivante :</p>
	<p>Service du Maître d'ouvrage ou du Maître d'ouvrage Délégué : [à préciser]</p>
	<p>Adresse: [insérer le nom de la rue et le numéro de l'immeuble]</p>
	<p>Code postal : [insérer le numéro du code postal]</p>
	<p>Étage/Numéro de bureau : [insérer l'étage et le numéro du bureau]</p>
	<p>Pour la soumission par voie électronique, l'offre devra être transmise par le soumissionnaire sur la plateforme COLEPS ou tout autre moyen de communication électronique indiqué par le Maître d'Ouvrage. Une copie de sauvegarde de l'offre enregistrée sur clé USB ou CD/DVD doit</p>

Références du RGAO	Description de la disposition du RPAO
	<p>être déposée dans les services du MO/MOD ou AC concernée sous pli scellé avec la mention claire et lisible « copie de sauvegarde » et les références de l'appel d'offres dans les délais impartis.</p> <p>[pour la soumission en ligne, elles seront transmises par voie électronique via la plateforme COLEPS disponible à l'adresse http://www.marchespublics.cm ou http://www.publiccontracts.cm</p>
21.6.	<p>Soumission hors ligne</p> <p>Aux fins de la remise des offres, l'adresse du Maître d'Ouvrage ou du Maître d'Ouvrage Délégue à utiliser pour l'envoi des offres est la suivante :</p> <p>Service du Maître d'ouvrage ou du Maître d'ouvrage Délégue : [à préciser]</p> <p>Adresse: [insérer le nom de la rue et le numéro de l'immeuble]</p> <p>Code postal : [insérer le numéro du code postal]</p> <p>Étage/Numéro de bureau : [insérer l'étage et le numéro du bureau]</p> <p>Les date et heure limites de remise des offres sont les suivantes :</p> <p>Date : [insérer le jour, mois, année ; par exemple : 15 Juin 2005]</p> <p>Heure : [insérer l'heure ;]</p> <p><i>Le fuseau horaire de référence est l'heure locale (GMT/UTC + 1) visible sur la page de soumission.</i></p> <p>Les enveloppes fermées devront comprendre la mention suivante :</p> <p>Numéro de l'Appel d'Offres : National ou International] [Ouvert ou Restreint] N°..... /</p> <p>[Type : AONO, AOIO, AOIR ou AONR] [Le Maître d'Ouvrage ou le Maitre d'Ouvrage Délégue CPM/ (CCCMAG le cas échéant) CCCM-AG le cas échéant [Exercice budgétaire] du [Date de signature de l'Avis d'Appel d'Offres]</p>
	<p style="text-align: center;">E. OUVERTURE DES PLIS ET EVALUATION DES OFFRES</p>
25.1.	<p>L'Ouverture des offres aura lieu, le _____ dès _____ heures [à préciser] précises dans la salle de réunion de_____ sise au _____ [à préciser]</p> <p><i>[L'ouverture des plis doit s'effectuer dans un délai maximum d'une heure après l'heure limite de</i></p>

Références du RGAO	Description de la disposition du RPAO
25.2	<p>[dépôt des offres]</p> <p>Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une seule personne de leur choix dûment mandatée même en cas de groupement d'entreprises.</p> <p>Sous peine de rejet, les pièces du dossier administratif requises doivent être produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur ou autorité administrative compétente, conformément aux stipulations du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres. Elles doivent être valide au moment du dépôt de l'Offre dater de moins de trois (03) mois à compter de la date limite originelle d'ouverture des offres ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'avis d'appel d'offres.</p> <p>En cas d'absence ou de non-conformité d'une pièce du dossier administratif lors de l'ouverture des plis, un délai de quarante-huit heures est accordé aux soumissionnaires concernés pour produire ou remplacer la pièce en question.</p> <p>Est déclarée irrecevable et rejetée par la Commission de Passation des Marchés,:</p> <ul style="list-style-type: none"> ▲ Toute offre produite en nombre insuffisant ou uniquement en copies pour la soumission physique, 19. Toute offre en noir sur blanc pour la soumission en ligne ; 20. - les plis portant les indications sur l'identité des soumissionnaires, 21. les plis parvenus postérieurement aux dates et heures limites de dépôt. 22. les plis sans indication de l'identité de l'Appel d'Offres ; 23. les plis non-conformes au mode de soumission ; 24. Toute offre non conforme aux prescriptions du DAO, 25. L'absence de la caution de soumission délivrée par un organisme ou une institution financière agréée par le Ministre en charge des finances pour émettre les cautions dans le domaine des marchés publics ou le non-respect des modèles des pièces du Dossier d'Appel d'Offres, entraînera le rejet pur et simple de l'offre sans aucun recours. Une caution de soumission produite mais n'ayant aucun rapport avec la consultation concernée est considérée comme absente. La caution de soumission présentée par un soumissionnaire au cours de la séance d'ouverture des plis est

Références du RGAO	Description de la disposition du RPAO
	<p>irrecevable. ;</p> <p>11. En cas d'appel d'offres restreint, le défaut de présentation du septième exemplaire de l'offre financière, dans une enveloppe scellée et marquée « offre témoin » pour servir d'offre témoin destiné à l'organisme chargé de la régulation des Marchés Publics, entraîne l'irrecevabilité de l'offre du candidat concerné, dès l'ouverture des plis par la Commission de Passation des Marchés</p> <p>12. La Commission de Passation des Marchés établira un procès-verbal de la séance d'ouverture des plis, dont une copie sera remise à tous les soumissionnaires</p> <p><i>[L'ouverture de la séance de dépouillement doit se faire au plus tard une heure après celle limite de réception des offres fixée dans le Dossier d'Appel d'Offres].</i></p>
	<p>L'évaluation des offres se fera sur la base des critères ci-après :</p> <p><i>[Il appartient au Maître d'ouvrage de spécifier les critères essentiels et ceux éliminatoires. Etant entendu qu'un critère ne peut être à la fois éliminatoire et essentiel].</i></p> <p>g) Critères éliminatoires</p> <p><i>[Les critères éliminatoires fixent les conditions minimales à éviter pour être admis à l'évaluation selon les critères essentiels. Ils ne doivent pas faire l'objet de notation. Le non-respect de ces critères entraîne le rejet de l'offre du soumissionnaire.]</i></p> <p><i>[A titre indicatif il s'agit de :]</i></p> <p>aa) <i>de l'absence du cautionnement de soumission à l'ouverture des plis ;</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - <i>de la non -production au-delà du délai de 48h après l'ouverture des plis d'une pièce du dossier administratif jugée non conforme ou absente lors de l'ouverture des plis, (excepté le cautionnement de soumission);</i> <i>des fausses déclarations, manœuvres frauduleuses ou falsification des pièces ;</i> <i>du non-respect d'au moins X critères essentiels (X renvoyant au seuil de qualification des offres techniques) sur Y (Y renvoyant au nombre total de critères essentiels) ;</i> <i>de l'absence de prospectus, catalogue, dessin ou fiche technique produit par le fabricant :[le cas échéant]</i> <i>du non-respect de l'une des spécifications techniques majeures indiquées dans les</i>

Références du RGAO	Description de la disposition du RPAO
	<p><i>Spécifications Techniques des fournitures du présent DAO, le cas échéant ;</i></p> <ul style="list-style-type: none"> s) <i>du défaut de production des échantillons requis à l'ouverture des plis ; [le cas échéant]</i> t) <i>de l'absence du certificat d'origine ; [le cas échéant]</i> u) <i>du non-respect de X % des spécifications techniques mineures indiquées dans les Spécifications Techniques des fournitures du présent DAO, le cas échéant ;</i> v) <i>de l'absence d'agrément du fournisseur à exercer dans le domaine de la fourniture des livres objet de l'appel d'offres ; [le cas échéant]</i> w) <i>de l'absence de l'agrément ou de l'autorisation du fournisseur délivré par le fabricant ou absence de l'agrément ou de l'autorisation du fournisseur délivré par un distributeur agréé par le fabricant accompagné de l'agrément dudit distributeur ; [le cas échéant]</i> x) <i>de l'absence d'un prix unitaire quantifié dans l'Offre financière ;</i> y) <i>de l'absence du CCAP paraphé sur chaque page et signé assorti de la mention « lu et approuvé »</i> z) <i>de l'absence d'une déclaration sur l'honneur de n'avoir pas abandonné de chantier durant les trois (03) dernières années</i> aa) <i>de l'absence de la lettre de soumission.</i> bb) <i>de l'absence de la charte d'intégrité</i> cc) <i>de l'absence de la déclaration d'engagement social et environnemental</i> dd) <i>de l'absence de possession en propre d'un matériel minimum (à préciser par le maître d'Ouvrage), le cas échéant.</i> ee) <i>Non-respect du format de fichiers des offres. [Pour ceux qui soumissionnent en ligne]:</i> <p>▲ Critères essentiels</p> <p><i>[Les critères dits essentiels sont ceux primordiaux ou clés pour juger de la capacité technico-financière des candidats à exécuter les prestations, objet de l'appel d'offres. Ceux-ci doivent être déterminés en fonction de la nature et de la consistance des prestations à réaliser.]</i></p> <p><i>Il convient de préciser formellement les modalités de validation d'un critère à partir du nombre de sous-critères respectés.]</i></p>

Références du RGAO	Description de la disposition du RPAO
	<p><i>Les critères essentiels à la qualification des fournisseurs porteront à titre indicatif sur :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> 13. <i>la présentation de l'offre ;</i> 14. <i>les références du soumissionnaire ;</i> 15. <i>le délai de garantie ;</i> 16. <i>le planning et délai de livraison ;</i> 17. <i>la capacité financière ;</i> 18. <i>la preuve d'acceptation des conditions du marché ;</i> 19. <i>le service après-vente (disponibilité des pièces de rechange, atelier de réparation, personnel technique), le cas échéant ;</i> 20. <i>l'accès à une ligne de crédit ou autres ressources financières (le cas échéant) ;</i> 21. <i>le chiffre d'affaires annuel selon le bilan certifié ou la déclaration statistique et fiscale.</i> 22. <i>la souscription à la Charte d'intégrité et à l'Engagement social et environnemental</i> 23. <i>la qualification et l'expérience du personnel, le cas échéant ;</i> 24. <i>les moyens logistiques, le cas échéant ;</i> 25. <i>la méthodologie, le cas échéant.</i> <p><i>NB : En fonction de la spécificité de la prestation, d'autres critères pertinents pourront être ajoutés lors de l'élaboration des DAO.</i></p> <p><i>Les soumissions par voie électronique seront évaluées après téléchargement dans les mêmes conditions que les offres physiques.</i></p> <p><i>En cas de conflit entre les contenus des pièces du DAO, l'élimination d'une offre pour non-conformité aux prescriptions du DAO ne doit s'appuyer que sur des critères contenus dans le RPAO dont les dispositions priment sur celle des autres pièces</i></p> <p><i>[Le système de notation des offres par attribution des points ne s'appliquera qu'en cas de fourniture complexe ou de grande envergure. Dans le cas contraire seul le mode de notation binaire (oui ou non) sera appliqué].</i></p> <p><i>Critères et Sous critères de l'évaluation détaillée</i></p> <p><i>1) Critères éliminatoires</i></p> <p><i>Les critères éliminatoires seront à titre indicatifs évalués en fonction des sous critères ci-après :</i></p> <p><i>[à préciser formellement pour chaque critère, les modalités de validation d'un critère à</i></p>

Références du RGAO	Description de la disposition du RPAO			
<i>partir du nombre de sous-critères respectés] [A titre indicatif il s'agit de :]</i>				
14.15. Critères éliminatoires				
N°	Rubrique	Oui/Non		
I- Critères éliminatoires relatifs au dossier administratif				
1	<p>Absence de la caution de soumission délivrée par un organisme financier de première catégorie autorisé par le Ministère chargé des Finances à émettre des cautions dans le cadre des marchés publics</p> <p>NB : Une caution de soumission produite mais n'ayant aucun rapport avec la consultation concernée est considérée comme absente. La caution de soumission présentée par un soumissionnaire au cours de la séance d'ouverture des plis est irrecevable.</p>	Oui/Non		
2	Non-production au-delà du délai de 48h d'une pièce du dossier administratif jugée non conforme ou absente lors de l'ouverture des plis, (excepté le cautionnement de soumission)	Oui/Non		
II- Critères éliminatoires relatifs à l'offre technique				
3	Défaut de production des échantillons requis à l'ouverture des plis ; <i>[le cas échéant]</i>	Oui/Non		
4	Absence du certificat d'origine ; <i>[le cas échéant]</i>	Oui/Non		
5	Absence d'agrément du fournisseur à exercer dans le domaine de la fourniture des livres objet de l'appel d'offres ; <i>[le cas échéant]</i>	Oui/Non		
6	Absence de l'agrément ou de l'autorisation du fournisseur délivré par le fabricant ou absence de l'agrément ou de l'autorisation du fournisseur délivré par un distributeur agréé par le fabricant accompagné de l'agrément dudit distributeur ; <i>[le cas échéant]</i>	Oui/Non		
7	Absence de prospectus, catalogue, dessin ou fiche technique produit par le fabricant ; <i>[le cas échéant]</i>	Oui/Non		

Références du RGAO	Description de la disposition du RPAO									
	<p>15.8. Non-respect d'une spécification technique majeure indiquée dans le Descriptif des fournitures du présent DAO ;</p> <p>Manuel/Equipement/Matériel n°1</p> <p>Spécifications techniques majeures [caractéristiques obligatoires]</p> <table border="1" data-bbox="456 566 1059 671"> <tr> <td data-bbox="456 566 742 608">Caractéristique n°1</td><td data-bbox="742 566 1059 608">Oui/Non</td></tr> <tr> <td data-bbox="456 608 742 671">Caractéristique n°2</td><td data-bbox="742 608 1059 671">Oui/Non</td></tr> </table> <p>Manuel/Equipement/Matériel n°2</p> <p>Spécifications techniques majeures [caractéristiques obligatoires]</p> <table border="1" data-bbox="456 840 1059 946"> <tr> <td data-bbox="456 840 742 883">Caractéristique n°1</td><td data-bbox="742 840 1059 883">Oui/Non</td></tr> <tr> <td data-bbox="456 883 742 946">Caractéristique n°2</td><td data-bbox="742 883 1059 946">Oui/Non</td></tr> </table>	Caractéristique n°1	Oui/Non	Caractéristique n°2	Oui/Non	Caractéristique n°1	Oui/Non	Caractéristique n°2	Oui/Non	Oui/Non
Caractéristique n°1	Oui/Non									
Caractéristique n°2	Oui/Non									
Caractéristique n°1	Oui/Non									
Caractéristique n°2	Oui/Non									
	<p>16.7. Non-respect d'au moins X % des spécifications techniques mineures indiquées dans le Descriptif des fournitures du présent DAO, le cas échéant ;</p> <p>Manuel/Equipement/Matériel n°1</p> <p>Spécifications techniques mineures [caractéristiques souhaitables]</p> <table border="1" data-bbox="678 1295 1360 1400"> <tr> <td data-bbox="678 1295 1059 1337">Caractéristique n°1</td><td data-bbox="1059 1295 1360 1337">Oui/Non</td></tr> <tr> <td data-bbox="678 1337 1059 1400">Caractéristique n°2</td><td data-bbox="1059 1337 1360 1400">Oui/Non</td></tr> </table> <p>Manuel/Equipement/Matériel n°2</p> <p>Spécifications techniques mineures [caractéristiques souhaitables]</p> <table border="1" data-bbox="678 1569 1360 1675"> <tr> <td data-bbox="678 1569 1059 1612">Caractéristique n°1</td><td data-bbox="1059 1569 1360 1612">Oui/Non</td></tr> <tr> <td data-bbox="678 1612 1059 1675">Caractéristique n°2</td><td data-bbox="1059 1612 1360 1675">Oui/Non</td></tr> </table>	Caractéristique n°1	Oui/Non	Caractéristique n°2	Oui/Non	Caractéristique n°1	Oui/Non	Caractéristique n°2	Oui/Non	Oui/Non
Caractéristique n°1	Oui/Non									
Caractéristique n°2	Oui/Non									
Caractéristique n°1	Oui/Non									
Caractéristique n°2	Oui/Non									
	<p>III- Critères éliminatoires relatifs à l'offre financière</p> <table border="1" data-bbox="678 1728 1551 1791"> <tr> <td data-bbox="678 1728 773 1791">10</td><td data-bbox="773 1728 1551 1791">Absence d'un prix unitaire quantifié dans l'offre financière</td></tr> </table> <p>IV- Critères éliminatoires d'ordre général</p> <table border="1" data-bbox="678 1855 1551 2058"> <tr> <td data-bbox="678 1855 773 1960">11</td><td data-bbox="773 1855 1551 1960">CCAP paraphé sur chaque page et signé assorti de la mention « lu et approuvé »</td></tr> <tr> <td data-bbox="678 1960 773 2058">12</td><td data-bbox="773 1960 1551 2058">Fausses déclarations, manœuvres frauduleuses ou falsification des pièces</td></tr> </table>	10	Absence d'un prix unitaire quantifié dans l'offre financière	11	CCAP paraphé sur chaque page et signé assorti de la mention « lu et approuvé »	12	Fausses déclarations, manœuvres frauduleuses ou falsification des pièces	Oui/Non		
10	Absence d'un prix unitaire quantifié dans l'offre financière									
11	CCAP paraphé sur chaque page et signé assorti de la mention « lu et approuvé »									
12	Fausses déclarations, manœuvres frauduleuses ou falsification des pièces									

	13	Non-respect d'au moins X critères essentiels (X renvoyant au seuil de qualification des offres techniques) sur Y (Y renvoyant au nombre total de critères essentiels) ;	Oui/Non
	14	Non-respect du format de fichiers des offres soumises en ligne ;	Oui/Non
	15	Absence de la copie de sauvegarde en cas de dysfonctionnement de la plateforme COLEPS, pour les offres soumises en ligne.	Oui/Non
	16	Absence d'une déclaration sur l'honneur de n'avoir pas abandonné de chantier durant les trois dernières années	Oui/Non

NB : En fonction de la spécifié de la prestation, d'autres critères pertinents pourront être ajouté lors de l'élaboration des DAO.

17.7 Critères essentiels

L'évaluation des critères essentiels ou relatifs à la qualification des Soumissionnaires portera à titre indicatif sur :

[à préciser formellement pour chaque critère, ou sous critère]

18.9.

Les critères et sous-critères essentiels détaillés pour chaque lot,

18.10.

les modalités de validation d'un critère à partir du nombre de sous-critères respectés

- la présentation de l'offre

(Lisibilité, pièces dans l'ordre du RPAO, sommaires, pagination...)

[à préciser validation desous critères par critère pour obtenir un oui]

25.7 Expérience

i- Expérience générale

Expérience dans les marchés de travaux X _____ nombre de marchés exécutés à titre d'entrepreneur au cours des _____ [trois à cinq] dernières années qui précèdent la date limite de dépôt des soumissions.

Sous-critère [à compléter]

Sous-critère [à compléter]

Sous-critère [à compléter]

Références du RGAO	Description de la disposition du RPAO
	<p>[à préciser validation desous critères par critère pour obtenir un oui]</p> <p><u>Expérience spécifique en prestations similaires (à ceux de l'Appel d'Offres)</u></p> <p>Avoir effectivement exécuté de manière satisfaisante, en tant que fournisseur, ou sous-traitant au moins X _____ nombre de marchés similaires aux fournitures de (à préciser activités analogues à celle faisant l'objet des fournitures) [1] au cours des X _____ [trois à cinq] [2] dernières années avec une valeur minimale de _____[3].</p> <p>La similitude portera sur la nature, la taille physique, la complexité, les méthodes/technologies ou autres caractéristiques.</p> <p>[à préciser validation desous critères pour obtenir un oui]</p> <p>[La nature des pièces justificatives de cette expérience doit être appréciée avec objectivité</p> <p>Ces références devront être accompagnées des pièces justificatives, en l'occurrence :</p> <ul style="list-style-type: none"> a). Copies des premières et dernières pages du contrat ; b). PV de réception provisoire ou définitive ou attestation de bonne fin signée du Maître d'Ouvrage ; c). Autres justificatifs le cas échéant et à préciser <ul style="list-style-type: none"> • Le nombre de marchés doit être d'un à trois, selon la taille et la complexité du marché en objet, du risque pour le Maître d'Ouvrage de défaillance de la part de l'entrepreneur. Par exemple, pour des marchés de petite à moyenne taille, un Maître d'Ouvrage peut être prêt à prendre le risque d'attribuer un marché à un candidat qui n'a réalisé qu'un seul marché similaire. Ce nombre doit être également fixé de façon discriminatoire mais en prenant en compte le nombre de prestations de même nature réalisés dans le pays. • La période couverte est normalement de trois à cinq ans. • Le montant indiqué pourrait être d'environ 75% de la valeur estimée du marché, en montant arrondi.] • Pour les marchés dans lesquels la période de garantie n'est pas encore échue, le PV de réception provisoire fait foi le cas échéant le PV de réception définitive fait foi]. <p>7. <u>Service après-vente :</u></p> <p>Les Soumissionnaires devront produire</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ une preuve de disponibilité des pièces de rechange, et/ou consommables obligatoires [à préciser par le Maître d'ouvrage ou le Maître d'ouvrage Délégué] pendant une période [à préciser], ▪ une représentation locale y compris(en cas d'appel d'offres international)

Références du RGAO	Description de la disposition du RPAO
	<ul style="list-style-type: none"> ▪ un personnel qualifié pour assurer la mise en service et le suivi de la garantie _____ [à préciser le nombre et le profil du personnel sollicité], ▪ Formation des utilisateurs _____ [à préciser si oui, le nombre et le mode de désignation des utilisateurs à former] <p>[à préciser la validation de X.....sous critères par critère pour obtenir un oui]</p> <p>NB : <i>Tout agent public listé parmi le personnel et qui n'a pas présenté tous les documents susceptibles de justifier sa libération de l'Administration sera considéré comme non valable. La présence du dossier d'un même expert dans deux offres distinctes doit donner lieu à une demande d'éclaircissements en vue d'établir l'offre du soumissionnaire à considérer. Dans ce cas l'expert en question ne sera pas évalué dans l'Offre concurrente ou prise en compte dans l'offre non validée par l'expert.</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ <u>Calendrier de livraison</u> <p>Le Soumissionnaire produira sur la base des dates réalistes : et cohérentes :</p> <ul style="list-style-type: none"> i- le planning de livraison fournitures et ; ii- le calendrier de réalisation des services connexes (installation, formation des utilisateurs, maintenance) <p>[à préciser la validation de X.....sous critères par critère pour obtenir un oui]</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ <u>Capacité financière</u> <p>Les Soumissionnaires devront présenter notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ i- l'attestation de capacité financière d'un montant de francs CFA délivrée par une banque agréée ; ii- le chiffre d'affaires annuel selon le bilan ou la déclaration statistique et fiscale. iii- Accès à une ligne de crédit ou autres ressources financières <p>[à préciser la validation de X.....sous critères par critère pour obtenir un oui]</p> <p>NB (5)]⁽¹⁾ <i>[La période spécifiée est généralement de 3 ans ; elle peut être augmentée à un maximum de 5 ans. Les renseignements financiers fournis par un candidat devraient faire l'objet d'un examen attentif pour faire l'objet d'un jugement informé. Tout renseignement de caractère anormal, qui pourrait conduire à des difficultés d'ordre financier durant l'exécution du Marché, devrait amener le président de la commission concernée à prendre l'avis d'un expert financier au moment de l'évaluation des offres.]</i></p> <p>Pour les entreprises naissantes, cette situation pourra être appréciée de façon objective par référence aux capacités financières du candidat (déclarations appropriées de banques ou organismes financiers habilités, ou le cas échéant</p>

la preuve d'une assurance des risques professionnels) et aux besoins de financement du marché.

Références du RGAO	Description de la disposition du RPAO
	<ul style="list-style-type: none"> ▪ <i>Le montant inscrit (capacité financière) ne doit normalement pas être inférieur à 30% du chiffre d'affaires annuel ou flux de trésorerie du marché de service proposé (sur la base d'une projection en mensualités identiques du coût estimé par le Maître d'Ouvrage, y compris les imprévus, pour la durée du marché).</i> ▪ <i>La période est normalement de trois ans.</i> ▪ <i>En cas de groupement, on pourra indiquer que chaque membre du groupement devra satisfaire à 25 ou 30 % du montant global exigé et que le mandataire d'un groupement devra satisfaire à 50 ou 60 % du montant global exigé.</i> <p style="padding-left: 2em;">➤ <i>Le montant du chiffre d'affaires ne saurait être fixé à un niveau trop élevé de nature à empêcher les entreprises qui disposent des capacités techniques et financières requises de répondre aux critères de qualifications.]</i></p> <p style="text-align: center;"><u>Les preuves d'acceptations des conditions du marché</u></p> <p>Les soumissionnaires devront présenter les copies dûment paraphées et signées avec la mention lue et approuvée, des documents à caractères administratif et technique régissant le marché ci-après:</p> <ol style="list-style-type: none"> 8. Le Cahier des Clauses Administratives Particulières(CCAP); 9. Les spécifications techniques. <p>[à préciser la validation de X.....sous critères par critère pour obtenir un oui]</p> <p style="padding-left: 2em;">▪ <u>Personnel (le cas échéant)</u></p> <p>Le personnel à mobiliser dans le cadre des services connexes (installation du matériel et formation des utilisateurs) [à préciser (noms, qualification, expérience générale, expériences spécifiques ...)]</p> <p>NB : le personnel proposé, une copie du diplôme et les justificatifs de l'expérience, à savoir :</p> <ol style="list-style-type: none"> 14. copie certifiée conforme du diplôme datant de moins de trois (03) mois ; 15. attestation d'inscription aux ordres nationaux le cas échéant; 16. curriculum vitae signé ; 17. attestation de disponibilité signée ; 18. attestations ou contrats de travail <p>Toutes les pièces citées ci-dessus devront être conformes, signées et datées de moins de trois mois.</p> <p>[à préciser la validation de X.....sous critères par critère pour obtenir un oui]</p> <p>NB : Tout agent public listé parmi le personnel et qui n'a pas présenté tous les documents susceptibles de justifier sa libération de l'Administration sera considéré comme non valable. La présence du dossier d'un même expert dans deux offres distinctes doit donner lieu à une demande</p>

d'éclaircissements en vue d'établir l'offre du soumissionnaire à considérer. Dans ce cas l'expert en question ne sera pas évalué dans l'Offre concurrente et ni prise en compte.

Références du RGAO	Description de la disposition du RPAO
	<p>19. Matériels à mobiliser (le cas échéant) une liste de petits matériels nécessaires à l'installation des équipements ou exécution des services connexes, le cas échéant. [à préciser (type, caractéristiques, nombre minimal, autre précision spécifique ...)]</p> <p>NB : Joindre les copies certifiées par les services émetteurs ou toute autre autorité habilitée, des cartes grises pour les matériels roulants et les factures d'achat indiquant le numéro de contribuable de chaque émetteur pour les autres, le cas échéant, accompagnées d'un engagement de location de matériel signé. [à préciser la validation de X.....sous critères par critère pour obtenir un oui]</p> <p>Grille d'évaluation détaillée Une grille d'évaluation détaillée cohérente avec les exigences du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres pourra être jointe en annexe à ce Règlement Particulier de l'Appel d'Offres. Ladite grille et les critères détaillés ci-dessous doivent préciser formellement les modalités de validation d'un critère à partir du nombre de sous-critères respectés.]</p> <p>En cas de conflit entre les contenus des pièces du DAO, l'élimination d'une offre pour non-conformité aux prescriptions du DAO ne doit s'appuyer que sur des critères contenus dans le RPAO dont les dispositions priment sur celle des autres pièces</p>
11.	La monnaie retenue pour la conversion en une seule monnaie est : le Franc CFA
12.	<p>La source du taux de change est la Banque des Etats de l'Afrique Centrale (BEAC),</p> <p>La date du taux de change est : [Retenir une date qui ne sera pas antérieure de plus de vingt-huit (28) jours à la date limite de dépôt des offres, ni postérieure à la date initiale d'expiration du délai de validité des offres.</p> <p>le taux de change pour convertir l'offre du soumissionnaire en monnaie locale ainsi que pour convertir les futurs décomptes en monnaie étrangère, sera celui [à préciser : exemple celui de la BEAC trois jours ouvrables avant la date limite de dépôt des offres]</p>
F- ATTRIBUTION DU MARCHE	
➤	Le marché sera attribué au Soumissionnaire dont l'offre a été reconnue conforme pour l'essentiel au Dossier d'Appel d'offres et qui dispose des capacités techniques et financières requises pour exécuter le Marché de façon satisfaisante et dont l'offre a été évaluée la moins-disante ou la

Références du RGAO	Description de la disposition du RPAO
	mieux-disante après application des rabais proposées le cas échéant.
34.7	La combinaison à appliquer en cas d'attribution simultanée de plusieurs lots est la suivante : [préciser le cas échéant, un autre mode que celui le plus économiquement avantageux pour le Maître d'Ouvrage ou Maître d'Ouvrage Délégué]
34.2	Au cas où un soumissionnaire serait proposé attributaire de plusieurs lots, le Maître d'Ouvrage ou le Maître d'Ouvrage Délégué tiendra compte des rabais proposés et se basera sur la combinaison qui lui est la plus avantageuse économiquement afin d'arrêter la liste d'attributaires par lots. [si non préciser un autre mode].
G. Cautionnement définitif	
39.8	Le taux du cautionnement définitif est de : _____ [à préciser (entre 2 et 5%)] du montant toutes taxes comprises du marché.
39.8	Dans un délai de vingt (20) jours calendaires à compter de la date de notification du marché par le Maître d'ouvrage, le cocontractant fournira un cautionnement définitif suivant le modèle joint au Dossier d'appel d'offres.
39.9	<p>Principes Ethiques</p> <p>Les Présidents et Membres de commission, les Soumissionnaires et les autres intervenants de la procédure doivent observer en tout temps, les règles d'éthique professionnelle les plus strictes. Ils doivent notamment s'interdire toute corruption ou toute autre forme de manœuvres frauduleuses. En vertu de ce principe, les expressions ci-dessus sont définies de la façon suivante</p>
	<p>est coupable de “corruption” quiconque offre, donne, sollicite ou accepte directement ou indirectement un quelconque avantage en vue d'influencer l'action d'un agent public au cours de l'attribution ou de l'exécution d'un marché ou d'une lettre commande, et</p>
	<p>est coupable de “corruption” quiconque fournit, sollicite ou accepte plusieurs offres émises par le même soumissionnaire sous des noms des sociétés différentes et/ou sur des numéros d'enregistrement différents.</p>
	<p>(iv) se livre à des “manœuvres frauduleuses” quiconque déforme ou dénature des faits afin d'influencer l'attribution ou l'exécution d'un marché ou d'une lettre commande de manière préjudiciable au Maître d'Ouvrage ou au Maître d'Ouvrage Délégué. Les “Manœuvres frauduleuses” comprennent notamment toute entente ou manœuvre collusoire des</p>

Références du RGAO	Description de la disposition du RPAO

soumissionnaires (avant ou après la remise de l'offre) visant à maintenir artificiellement les prix des cotations à des niveaux ne correspondant pas à ceux qui résulteraient du jeu d'une concurrence libre et ouverte, et à priver ainsi le Maître d'Ouvrage ou le Maître d'Ouvrage Délégué des avantages de cette dernière

4- Coût prévisionnel

Le coût prévisionnel TTC de l'opération à l'issue des études préalables est de : (55 000 000) cinquante-cinq million francs CFA.

9- Cautionnement de soumission

Chaque soumissionnaire doit joindre à ses pièces administratives un cautionnement de soumission , acquitté à la main, délivrée par un organisme ou une institution financière agréée par le Ministre chargé des finances pour émettre les cautions dans le domaines des marchés publics et dont la liste figure dans la pièce 14 du DAO dont le montant s'élève à **un million cent mille (1 100 000) en FCFA pour chaque lot le cas échéant ; il est au plus égal à 2% du coût prévisionnel toutes taxes comprises (TTC) du marché conformément à l'arrêté en vigueur**] et valable jusqu'à trente (30) jours au-delà de la date initiale de validité des offres. L'absence de la caution de soumission délivrée par une banque de premier ordre ou un organisme financier de première catégorie autorisé par le Ministère chargé des Finances à émettre des cautions dans le cadre des marchés publics, entraînera le rejet pur et simple de l'offre. Une caution de soumission produite mais n'ayant aucun rapport avec la consultation concernée est considérée comme absente. La caution de soumission présentée par un soumissionnaire au cours de la séance d'ouverture des plis est irrecevable.

11- Acquisition du Dossier d'Appel d'Offres

La version physique du dossier peut être obtenu au Service Technique de la Commune de Foumban,

Tél : 697 97 18 25 dès publication du présent avis, contre présentation d'une quittance de versement ou toute autre preuve (prévue par le Maître d'Ouvrage) de versement d'une somme non remboursable de **cent dix mille (110 000) Francs CFA payable à la Recette Municipale de la Commune de Foumban.**

Il est également possible d'obtenir la version électronique du DAO par téléchargement gratuit aux adresses sus indiquées. Toutefois, la soumission par voie physique ou électronique est conditionnée par le paiement des frais d'achat du DAO.

HEURES DE DEPOT ET OUVERTURE DES OFFRES

12 - Remise des offres

Chaque offre est rédigée en français ou en anglais.

- Pour la soumission hors ligne, chaque offre rédigée en français ou en anglais en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies marquées comme tels, devra parvenir complet au

Service Technique de la Commune de Foumban, Tél : 697 97 18 25 au plus tard le
13 MARS 2025 à 14 heures, heure locale et devra porter la mention suivante :

14 - Ouverture des plis

L'ouverture des plis se fait en un temps et aura lieu le 13 MARS 2025 à 15 heures heure locale, par la Commission Interne de Passation des Marchés de la Commune de Foumban, siégeant dans la salle N°02 du 2^{ème} étage de la Mairie de Foumban.

Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une seule personne de leur choix dûment mandatée même en cas de groupement d'entreprises.

Lire plutôt :

15.1 Critères éliminatoires

[Les critères éliminatoires fixent les conditions minimales à éviter pour être admis à l'évaluation selon les critères essentiels. Ils ne doivent pas faire l'objet de notation.]

Il s'agit notamment :

- de l'absence du cautionnement de soumission à l'ouverture des plis ;
- de la non-production au-delà du délai de 48h après l'ouverture des plis d'une pièce du dossier administratif jugée non conforme ou absente lors de l'ouverture des plis, (excepté le cautionnement de soumission) ;
- des fausses déclarations, manœuvres frauduleuses ou falsification des pièces ;
- de l'absence de prospectus, catalogue, dessin ou fiche technique produit par le fabricant ; [le cas échéant]
- du non-respect de l'une des spécifications techniques majeures indiquées dans les Spécifications Techniques des fournitures du présent DAO, le cas échéant ;
- du défaut de production des échantillons requis à l'ouverture des plis ; [le cas échéant]
- de l'absence du certificat d'origine ; [le cas échéant]
- de l'absence de la charte d'intégrité
- du non-respect de X % des spécifications techniques mineures indiquées dans les Spécifications Techniques des fournitures du présent DAO, le cas échéant ;
- de l'absence d'un prix unitaire quantifié dans l'Offre financière ;
- de l'absence du CCAP paraphé sur chaque page et signé assorti de la mention « lu et approuvé »

- de l'absence d'une déclaration sur l'honneur de n'avoir pas abandonné de chantier durant les trois (03) dernières années
- de l'absence de la lettre de soumission.
- de l'absence de la déclaration d'engagement social et environnemental
- Non-respect du format de fichiers des offres. [Pour ceux qui soumissionnent en ligne]:

NB : En fonction de la spécificité de la prestation, d'autres critères pertinents pourront être ajoutés lors de l'élaboration des DAO.

15.2. Critères essentiels

[Les critères dits essentiels sont ceux primordiaux ou clés pour juger de la capacité technico-financière des candidats à exécuter les prestations, objet de l'appel d'offres. Ceux-ci doivent être déterminés en fonction de la nature et de la consistance des prestations à réaliser.]

Il convient de préciser formellement les modalités de validation d'un critère à partir du nombre de sous-critères respectés.]

Les critères essentiels à la qualification des fournisseurs porteront à titre indicatif sur :

- la présentation de l'offre ;
- l'*absence de la déclaration sur l'honneur de non abandon des chantiers au cours des trois dernières années* ;
- les références du soumissionnaire ;
- le délai de garantie ;
- le planning et délai de livraison ;
- la capacité financière ;
- la preuve d'acceptation des conditions du marché ;
- le service après-vente (disponibilité des pièces de rechange, atelier de réparation, personnel technique), le cas échéant ;
- l'accès à une ligne de crédit ou autres ressources financières (le cas échéant) ;
- le chiffre d'affaires annuel selon le bilan certifié ou la déclaration statistique et fiscale.

- la souscription à la Charte d'intégrité et à l'Engagement social et environnemental
- la qualification et l'expérience du personnel, le cas échéant ;
- les moyens logistiques, le cas échéant ;
- la méthodologie, le cas échéant.

[NB : Indiquer les principaux critères de qualification qui montrent que le soumissionnaire dispose des capacités techniques et des ressources requises pour mener à bien l'exécution du marché. Ces critères seront détaillés à l'article 29 du RPAO]

[Le système de notation des offres par attribution des points ne s'appliquera qu'en cas de fourniture complexe ou de grande envergure. Dans le cas contraire seul le mode de notation binaire (oui ou non) sera appliqué].

REGLEMENT PARTICULIER DE L'APPEL D'OFFRE

Article 1 : Objet de l'appel d'offres

Le présent appel d'offres a pour objet l'acquisition d'une niveleuse pour le compte de la Commune de Foumban selon les spécifications du CCTP.

Article 2 : Pièces constitutives du Dossier d'appel d'offres

Le dossier d'appel d'offres comprend les documents ci-après :

28. L'avis d'appel d'offres ;
29. Le règlement Particulier de l'appel d'offres ;
30. Le Cahier des Clauses administratives Particulières ;
31. Le Cahier des Clauses Techniques Particulières ;
32. Le bordereau descriptif et quantitatif ;
33. Le cadre de devis quantitatif et estimatif ;
34. Le modèle de marché ;
35. Les modèles d'annexes ;
36. La liste des banques et organismes financiers de 1^{er} rang agréés par le Ministre en charge des finances autorisés à émettre des cautions.

Article 3 : Langue et monnaie de l'offre

L'offre ainsi que toutes les correspondances constituant l'offre seront rédigées en français ou en anglais et en utilisant le **FCFA**.

Article 4 : Conditions générales

- Toute offre remise après la date et heure limite sera irrecevable ;
- Le montant de l'offre sera fait sur la base de la parfaite connaissance des droits, impôts et taxe en vigueur en République du Cameroun et applicable aux Marchés Publics ; il fera apparaître le Montant hors taxes (HT), la valeur des taxes et le montant toutes taxes comprises (TTC) ;
- Toutes les modifications de l'appel d'offres seront communiquées à tous les fournisseurs ayant participé à l'appel d'offres et la date d'ouverture pourra être modifiée en conséquence.

Article 5: Cautionnements

Chaque soumissionnaire doit joindre à ses pièces administratives une caution de soumission selon le modèle joint en annexe d'un montant égal à **un million cent mille**

(1 100 000) francs CFA établie par une institution financière agréée par le Ministère des finances et dont la liste figure dans les pièces en annexe valable pendant 30 jours au-delà de la date originale

L'absence du cautionnement provisoire entraîne à l'ouverture le rejet systématique de l'offre.

La caution pourra être saisie si l'attributaire ne signe pas le marché ou ne fournit pas le matériel dans le délai contractuel.

La caution devra être valable pendant 120 jours à compter de la date de remise des offres.

Le cautionnement provisoire sera libéré d'office au plus tard trente jours après l'expiration de la validité des offres pour les soumissionnaires n'ayant pas été retenus. Dans le cas où le soumissionnaire est attributaire du marché, le cautionnement provisoire sera libéré après constitution du cautionnement définitif représenté par la retenue de garantie.

Article 6: Présentation des offres

Les offres seront présentées en français ou en anglais en sept exemplaires dont un original et six copies marquées comme tels.

Partie 1 : Offre Administrative

Pour les soumissionnaires installés au Cameroun, elles comprendront notamment :

- uuu) La déclaration d'intention de soumissionner timbrée signée du représentant légal ou du mandataire dûment désigné ;*
 - vvv) Le cautionnement de soumission (suivant modèle joint) d'un montant de huit cent mille (800 000) Francs CFA et d'une durée de validité de trente (30) jours mois, établi par un établissement bancaire ou organisme financier habilité par le Ministre en charge des Finances du Cameroun pour émettre des cautions dans le cadre des marchés publics ou toute autre forme prévue par la réglementation en vigueur (Chèque certifié, chèque banque, hypothèque légale) ;*
 - www) L'accord de groupement ----- (préciser la forme du groupement notarié ou sous seing privé) et spécifiant le mandataire le cas échéant (le Maître d'Ouvrage devra privilégier les groupements solidaires) ;*
 - xxx) Le pouvoir de signature, le cas échéant ;*
 - yyy) L'attestation de non-redevance délivrée par l'administration fiscale ;*
 - zzz) Une attestation de non-faillite établie par le Tribunal de Première Instance ou tout autre document établi par l'institution compétente du pays de résidence du soumissionnaire étranger ;*
- 13.1**
- g) L'attestation de domiciliation bancaire du soumissionnaire, délivrée par un établissement bancaire ou organisme habilité par le Ministre en charge des Finances du Cameroun sauf dispositions contraires prévues par la convention de financement ;*
 - h) La quittance d'achat du Dossier d'Appel d'Offres ou toute autre preuve (prévue par le Maître d'Ouvrage) de versement d'une somme non remboursable de quatre-vingt mille (80 000) Francs CFA ;*
 - i) Une attestation de non-exclusion des marchés publics délivrée par l'organisme chargé de la régulation des marchés publics ;*
 - j) Une attestation délivrée par la Caisse Nationale de Prévoyance Sociale certifiant que le soumissionnaire a satisfait à ses obligations sociales ;*
 - k) L'attestation de catégorisation, le cas échéant ;*

exigences complémentaires à demander aux entreprises catégorisées.

En cas de groupement chaque membre du groupement doit présenter un dossier

*Administratif complet, les pièces **a, b, g, h** étant uniquement présentées par le mandataire
du groupement.*

Pour les soumissionnaires non installés au Cameroun :

aa) produire les documents attestant :

- qu'ils ne sont pas en état de liquidation judiciaire ou en faillite ;
- qu'ils ne sont pas frappés de l'une des interdictions ou déchéances prévues par les lois et règlements en vigueur, aussi bien au plan national qu'international ;
- qu'ils ont souscrit les déclarations prévues par les lois et règlements en vigueur.

bb) En cas de production d'un cautionnement de soumission émis par un établissement financier

étranger, ce dernier est acceptable sous réserve que cet établissement financier désigne un correspondant local habilité par le Ministre chargé des finances qui se porte garant en cas d'appel.

N.B. : Pour les groupements, chaque membre du groupement doit présenter un dossier administratif complet, les pièces A 3, A4, A9 étant uniquement présentées par le mandataire du groupement (chef de file). Les pièces suivantes doivent par ailleurs être produites en original et dater de moins de trois (03) mois : ***Caution de soumission, Attestation de domiciliation bancaire, Attestation de soumission délivrée par la CNPS, Certificat d'imposition, Attestation de non faillite, Attestation de non exclusion des marchés publics et la quittance d'achat du DAO.***

Partie 2 : Offre Technique

1. Présentation générale de l'Entreprise ;
2. Descriptif de la fourniture / Délai de livraison/Lieu de livraison suivant modèle joint ;
3. Prospectus;
4. Déclaration sur l'honneur de fournir à la livraison les Garanties sur le matériel proposé et sur le service après-vente ;
5. Références de l'entreprise
6. Capacité financière d'au moins 1/3 du coût prévisionnel du marché;

Partie 3 : Offre Financière

1. La Lettre de Soumission suivant le modèle fourni dans le présent appel d'offres timbrée, signée, cachetée et datée;
2. Le Devis Estimatif et Quantitatif dûment rempli, cacheté, datée et signé;
3. Le Bordereau des Prix Unitaires dûment rempli, cacheté, datée et signé ;

Les différentes pièces et parties du dossier doivent être séparées par les intercalaires de couleur aussi bien dans l'original que dans les copies.

Le Soumissionnaire précisera dans la soumission le lieu de livraison et la nature des prix :

- hors taxes sur la valeur ajoutée (HTVA) ;
- toutes taxes et tous droits de douanes (TTC) compris.

Le soumissionnaire complétera le cadre de devis descriptif et quantitatif fourni dans le Dossier de consultation, en indiquant les caractéristiques des fournitures dans la ligne qui lui est réservée, les prix unitaires, le prix total pour chaque article et les délais des fournitures qu'il se propose de livrer en exécution de la lettre commande.

Grille d'évaluation

N°		Spécifications	Caractéristiques Techniques	oui	non
I		Présentation générale de l'offre			

	1		Respect de l'ordre des pièces demandé dans le DAO, intercalaires couleurs différentes et dossier relié		
II		Spécifications techniques			
	1	VOIR TABLEAU CI-DESSOUS			
III	151 9	Présentation de l'entreprise			
IV		Références similaires			
	17	Autre expérience dans la fourniture			
V		Capacité financière			
	18	Chiffres d'affaires supérieures à dix milliards francs CFA			
	19	Service après-vente : atelier supérieur à quatre			
	20	Service après-vente : effectif supérieur à cinquante			
	22	Stockage pièces de rechange : supérieur à un milliard			
	23	Présence au Cameroun			
VI		Délai et lieu de livraison			
	21	Délai égal à UN (01) mois à MAIRIE DE FOUMBAN			
		TOTAL GENERAL			

SPÉCIFICATIONS TECHNIQUES

Moteur	Moteur diesel 4 temps injection directe
	Type moteur: WPIO.380E22
	5 cylindres en ligne avec refroidissement liquide turbocompressé + intercooler
	Puissance maximale: 380 ch (280 kW) à 2200 tpm
	Couple 1600 Nm à 1300-1500 tpm
	Cylindrée: 9726 cc
Embrayage	Mono-disque à ressort, 430 mm de diamètre, commande hydraulique avec assistance d'air
Boite à vitesses	Système de transmission à engrenage constant. Modèle HW 19710, 10 rapports avant/2 rapports arrière
Arbre de transmission	Arbre muni d'un joint universel double avec bride de raccordement.
Essieu avant	9.5 tonnes
Essieu arrière	Frein sur essieu, Pont double reduction et blocage de différentiel inter-roues. Rapport de réduction: 5.73
	32 tonnes
Chassis	Cadre deux longerons emboutis 300x80x(8+8) mm assemblé à froid par soudure, largeur du cadre, 940mm
	Suspension AV: ressort semi-elliptiques (10 pièces) avec

	double amortisseurs de choc et barre stabilisatrice.
	Suspension AR: avec bogie de suspension (12 pièces) et barre stabilisatrice.
	Réservoir de carburant de 400 litres acier avec bouchon a cle.
Direction	Hydraulique et assistée, type ZF
Freinage	Frein principal: à double circuit d' air comprimé
	Frein de parage (frein de secours): à ressort et à air comprimé agissant sur les roues
	Frein auxiliaire: agissant sur l' echappement du moteur
Roues et pneus	Roues 13R22.5 (Tubeless)
Cabine	Cabine simple
Dimensions	Empattement: 3600+1350 mm
	Porte à faux avant: 1550 mm
	Porte à faux arrière: 1804 mm
	Dimension totale: 8700x2500x3450
Benne	Dimensions: 5400x2300x1600
	Volume: 20 m ³
	Epaisseur du fond de la benne: 10
	Epaisseur de la tôle latérale de la benne: 8
	Matière: MN-STEEL
	Marque du système de levage:Hyva

Le soumissionnaire n'ayant pas obtenu une note technique d'au moins **70%** sera éliminée.

Article 7 : Marquage des offres

Le Soumissionnaire placera l'original et les six (06) copies des documents constitutifs de l'offre dans une enveloppe scellée. Cette enveloppe ne devra donner aucune indication sur l'identité du soumissionnaire.

Cette enveloppe portera le nom du projet, le titre et le numéro de la consultation tels indiqués dans le dossier d'appel d'offres.

Article 8 : Date et heure limite de dépôt des offres

Les offres doivent être reçues à l'adresse au plus tard à l'heure et à la date indiquées dans l'avis d'appel d'offres.

Article 9 : Vérification de la conformité et Comparaison des offres

La Commission de Passation des Marchés procédera à la vérification de la conformité et à la comparaison des offres en procédant dans l'ordre suivant :

- l'examen de la conformité des offres, du point de vue des délais de dépôt des pièces administratives et spécifications techniques ;
- la vérification des opérations arithmétiques, en utilisant le cas échéant les prix unitaires en lettres pour procéder aux corrections nécessaires ;
- l'élaboration d'un tableau de comparaisons des offres.

Article 10 - Attribution du marché

La Commission de Passation des Marchés proposera l'attribution du marché au Soumissionnaire techniquement qualifié et dont l'offre aura été jugée la moins-disante.

Article 11 : Rabais :

Il est à noter que :

- Le rabais présenté de manière manuscrite ne sera pas accepté ;
- Pour être admis, le rabais doit être mentionné en lettre et en chiffres ;

4- Coût prévisionnel

Le coût prévisionnel TTC de l'opération à l'issue des études préalables est de : (60 000 000) soixante million francs CFA.

9- Cautionnement de soumission

Chaque soumissionnaire doit joindre à ses pièces administratives un cautionnement de soumission , acquitté à la main, délivrée par un organisme ou une institution financière agréée par le Ministre chargé des finances pour émettre les cautions dans le domaines des marchés publics et dont la liste figure dans la pièce 14 du DAO dont le montant s'élève à **un million deux cent mille (1 200 000) en FCFA pour chaque lot le cas échéant ; il est au plus égal à 2% du coût prévisionnel toutes taxes comprises (TTC) du marché conformément à l'arrêté en vigueur**] et valable jusqu'à trente (30) jours au-delà de la date initiale de validité des offres. L'absence de la caution de soumission délivrée par une banque de premier ordre ou un organisme financier de première catégorie autorisé par le Ministère chargé des Finances à émettre des cautions dans le cadre des marchés publics, entraînera le rejet pur et simple de l'offre. Une caution de soumission produite mais n'ayant aucun rapport avec la consultation concernée est considérée comme absente. La caution de soumission présentée par un soumissionnaire au cours de la séance d'ouverture des plis est irrecevable.

11- Acquisition du Dossier d'Appel d'Offres

La version physique du dossier peut être obtenu au Service Technique de la Commune de Foumban,

Tél : 697 97 18 25 dès publication du présent avis, contre présentation d'une quittance de versement ou toute autre preuve (prévue par le Maître d'Ouvrage) de versement d'une somme non remboursable de **cent mille (100 000) Francs CFA payable à la Recette Municipale de la Commune de Foumban.**

Il est également possible d'obtenir la version électronique du DAO par téléchargement gratuit aux adresses sus indiquées. Toutefois, la soumission par voie physique ou électronique est conditionnée par le paiement des frais d'achat du DAO.

HEURES DE DEPOT ET OUVERTURE DES OFFRES

12 - Remise des offres

Chaque offre est rédigée en français ou en anglais.

- Pour la soumission hors ligne, chaque offre rédigée en français ou en anglais en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies marquées comme tels, devra parvenir complet au Service Technique de la Commune de Foumban, Tél : 697 97 18 25 au plus tard le 20 MARS 2025 à 11 heures, heure locale et devra porter la mention suivante :

14 - Ouverture des plis

L'ouverture des plis se fait en un temps et aura lieu le 20 MARS 2025 à 12 heures heure locale, par la Commission Interne de Passation des Marchés de la Commune de Foumban, siégeant dans la salle N°02 du 2^{ème} étage de la Mairie de Foumban.

Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une seule personne de leur choix dûment mandatée même en cas de groupement d'entreprises.

Foumban, le 05 MARS 2025
Le Maire de la Commune de Foumban,
(Maître d'Ouvrage)

AMPLIATIONS :

- MINMAP/NOUM
- ARMP/QUEST (pour publication et archivage)
- Président CIPM (pour information)
- Secrétariat Général
- Affichage (pour information)
- Archives chrono



Hon. Tomaino Ndam Njoya
Maire de Foumban